

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le responsable de cellule

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Gestionnaire technique de patrimoine immobilier
--

Grade et filière	TECHNICIEN TERRITORIAL / TECHNIQUE
------------------	------------------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique :

DIRECTION	SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Education et Patrimoine (DEP)	Patrimoine	Programmation et Patrimoine	Cité Jean Bouhey	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Direction Education et Patrimoine – Référent administratif et financier
- Direction Education et Patrimoine - Cellule Construction Immobilière
- Direction Education et Patrimoine - Service Collèges et Actions Scolaires
- PADT - Service Coordination des actions territorialisées
- Pôle Ressources : Direction Commande Publique et Valorisation immobilière, Direction Affaires Juridiques et Ressources Documentaires, Direction Systèmes d'information, Direction Moyens Généraux
- Direction Développement des Ressources humaines et Relations sociales
- Toutes directions et tous pôles
- Cabinet
- MEOP

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? **NON**
Nombre de personnes dans la Cellule : agents

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? **NON**
Nombre de personnes encadrées : agents.

B) Relations externes

- Collèges publics
- Collèges privés
- Gendarmeries,
- Architectes
- Géomètres
- Bureaux d'études
- Entreprises
- Elus et services des communes
- Commission de sécurité pour les établissements recevant du public (ERP)
- Conseillers Départementaux
- Conseil Régional
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Concessionnaires de réseaux
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Rectorat
- Direction Départementale des Territoires (DDT) et Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Services Fiscaux

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du responsable de la cellule Programmation et Patrimoine, met en œuvre la politique immobilière patrimoniale du Conseil Départemental.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

Met en œuvre la politique immobilière patrimoniale du Conseil Départemental

- Participe aux visites immobilières annuelles (recensement et évaluation des besoins via l'Extranet). En ce qui concerne les bâtiments départementaux, ces dernières sont effectuées en lien avec la Direction des Moyens Généraux,
- Organise, avec le Service Coordination des Actions Territorialisées (SCAT) l'intervention des Agences Territoriales Côte d'Or au bénéfice des bâtiments départementaux et en appui des équipes techniques des collèges,
- Assure le suivi des visites des organismes de contrôle (contrôleurs techniques, DDPP, ...) et des prescriptions émises par ceux-ci,
- Assure les visites immobilières de sécurité annuelles (recensement et évaluation des besoins via l'Extranet),
- Participe aux visites des commissions de sécurité et au suivi des prescriptions émises,

- Participe à l'actualisation des exigences exprimées au sein des programmes types et au cahier des exigences techniques générales,
- Analyse et évalue l'impact de l'évolution des réglementations et des modifications des programmes pédagogiques sur le patrimoine immobilier des collèges,
- Elabore les études préliminaires (élaboration des Programmes Techniques Détaillés des opérations) et pilote les diagnostics réglementaires nécessaires (études de sol, diagnostics solidité et amiante, ...),
- Réalise les études de faisabilité nécessaires à la gestion du patrimoine immobilier départemental (acquisition, location, vente de bâtiments et terrains),
- Réalise la consultation pour le choix des prestataires extérieurs et représente le maître d'ouvrage lors des Commissions d'Appels d'Offres,
- Participe à la programmation technique et financière des opérations immobilières (opérations de grosses réparations, travaux neufs, programmes pluriannuels d'investissements) dans le cadre de la préparation des sessions budgétaires,
- Elabore les schémas directeurs d'aménagement des établissements scolaires,
- Participe aux Commissions d'Evaluation des Projets Immobiliers (valide la conformité aux Programmes Techniques Détaillés des études de conception suivies par les chargés d'opération de la cellule Construction Immobilière),
- Met à jour le guide de maintenance et de sécurité des collèges publics dans l'Extranet des collèges et veille à sa bonne utilisation par les responsables d'établissements (principaux et gestionnaires),
- Participe à l'évaluation des conventions d'objectifs et de moyens collège / Conseil Départemental,
- Assiste techniquement les établissements scolaires pour l'élaboration de devis et le suivi d'opérations de travaux spécifiques,
- Etablit des descriptifs techniques permettant la consultation d'entreprises, analyse les offres et suit les travaux de petites opérations ponctuelles.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Déplacements fréquents

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Élaborer un diagnostic technique et proposer un programme d'intervention

Proposer des évolutions des modalités de surveillance

Maîtriser la lecture et l'utilisation des documents et plans techniques

Connaître la mécanique des structures (résistance des matériaux, béton armé et précontraint, structures métalliques, contrôles et mesures)

Élaborer un cahier des charges, établir ou analyser des devis

Réaliser un diagnostic coûts/opportunités

Utiliser les logiciels de gestion de données

Connaître les consignes de sécurité du travail du domaine d'intervention : procédures de transport, les réglementations hygiène/sécurité, la réglementation et la signalisation des chantiers, la formation et la coordination SPS

Connaître la réglementation et les normes techniques

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Accompagner les services dans la définition de leurs besoins

Prioriser les besoins dans le cadre d'un budget défini avec les services demandeurs

Connaître les principales règles de la commande publique

Constituer, vérifier ou rédiger les dossiers techniques des marchés

Évaluer la faisabilité et les coûts des opérations

Piloter les études pré-opérationnelles et de faisabilité

Mener des études de faisabilité et de programmation

Établir un programme d'opération

Connaître les techniques d'ingénierie du bâtiment et du génie civil

Alerter sur les risques, les dysfonctionnements, la vétusté et les mises aux normes

Connaître la réglementation technique du bâtiment et des ERP